

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA FÉDÉRATION FAMILLES RURALES DES CÔTES D'ARMOR
24 JUIN 2020**

POUVOIR

Je soussigné(e),, président(e) de FAMILLES RURALES, Association de donne pouvoir à, président(e) ou mandataire désigné de FAMILLES RURALES Association de pour représenter notre association et participer aux votes et aux décisions qui auront lieu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de la fédération.

Fait à Le

Signature (Précédée de la mention « Bon Pour Pouvoir »)

NB : chaque président ou mandataire désigné ne peut représenter plus de deux associations en sus de la sienne.

Dans le cadre de votre pouvoir, pour simplifier votre démarche et ne sachant pas encore la présence ou non des autres associations, nous vous proposons de ne pas notifier à qui vous donnait votre pouvoir, (à moins que cela a été convenu avec un autre membre d'une association présente à l'AG) ; Ainsi, en fonction des associations présentes, nous ferons valoir auprès d'eux votre pouvoir.